

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 12 JANVIER 2022

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 31 décembre 2021

PRESENTS : (12 membres)

Mesdames Marie BRETON, Virginie LUTHRINGER, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Ludovic TABIS et Patrick NECTOUX.

ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)

Madame Viviane CARSANA, Messieurs André MARTHEY, Jean-Noël CHAMBON et Jean-Luc BRULE.

ABSENTS NON EXCUSÉS : (1 membre)

Monsieur Frédéric GUIBOURG.

ONT DONNÉ POUVOIR : (3 pouvoirs)

Madame Viviane CARSANA à Monsieur Philippe COMBROUSSE, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI, Monsieur Jean-Luc BRULE à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 12 ; pour : 12 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°3

Objet : Convention appuis communs HSN/SICAE EST/SIED70 – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle au Bureau Syndical que par délibération n°2 du 25 juin 2018, il avait autorisé la signature d'une convention tripartite avec HSN et SICAE Est relative à l'utilisation des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur le territoire de la Haute-Saône.

Depuis cette date, une convention de délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et l'exploitation du Réseau de communications électroniques à Très Haut Débit sur le territoire de la Haute-Saône conclue entre le Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et Orange est entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Par un acte de transfert en date du 29 janvier 2021, la société Haute-Saône Fibre a été substituée à la société Orange dans les droits et obligations du délégataire découlant de la convention de délégation de service public.

Par courrier du 8 juin 2021, le Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique a sollicité le transfert de la présente Convention à la société Haute-Saône Fibre à compter du 1er juillet 2021.



A cet effet, un avenant a été rédigé afin d'acter de ce transfert.

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** l'avenant de transfert présenté par Monsieur le Président et joint en annexe de la présente délibération.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce document, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

P J : Avenant de transfert à la convention tripartite HSN/SICAE EST/SIED70 pour les appuis communs

*Pour extrait conforme,
Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX.



REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220112-DEL IB3BU120